

APPEL A CANDIDATURE 2024

TITULAIRE DE LA CHAIRE RECHERCHE EN SCIENCES INFIRMIERES >>

Mardi 30 avril 2024

Cadre général, Contexte

L'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP), en tant que Centre Hospitalier et Universitaire, porte une triple mission caractérisée par la complémentarité entre le soin, l'enseignement et la recherche dans le respect des dispositions du Code de Santé Publique et du Code de l'Education. Elle organise son activité de recherche et d'enseignement au travers de conventions hospitalo-universitaires avec les six universités en santé d'Île de France, dont l'Université Sorbonne Paris-Nord.

L'Université Sorbonne Paris Nord (USPN) constitue un pôle majeur d'enseignement et de recherche, elle compte cinq campus dont celui de Bobigny où se situe entre autres **l'UFR Santé Médecine et Biologie Humaine (SMBH)**. Au sein de cet UFR, on retrouve les Hôpitaux Universitaires Paris-Seine-Saint-Denis (HUPSSD) de l'AP-HP composés des hôpitaux *Avicenne* (Bobigny), *Jean-Verdier* (Bondy) et *René-Muret* (Sevran). La majorité de ses enseignants-chercheurs sont des praticiens hospitaliers en activités dans ces hôpitaux.

Dans le contexte actuel d'universitarisation des sciences infirmières, l'école universitaire de recherche Sciences Infirmières en Promotion de la Santé (EUR SlePS) a été créée afin d'apporter, en partenariat avec la Chaire Recherche Sciences Infirmières et au sein du Laboratoire Éducation Promotion de la Santé (LEPS) UR 3412, une réponse concrète à l'absence de filières structurées de recherche et de formation dans le champ disciplinaire. L'EUR Sciences Infirmières en

Promotion de la Santé (EUR SlePS) se positionne comme un acteur clé de l'innovation de la recherche en sciences infirmières en France, et au niveau international.

Il s'agit :

Pour la structuration universitaire de la discipline sciences infirmières :

- D'organiser et mettre en œuvre un parcours de formation répondant aux exigences du développement universitaire de la discipline, de la délivrance de diplômes professionnels, de l'entrée en master jusqu'au doctorat et au post-doctorat en sciences infirmières ;
- De définir les modalités d'implantation et de généralisation de ce nouveau parcours au sein de l'université française.

Pour cela, l'EUR-SlePS se donne les moyens de créer un lieu d'échange et de concertation pour les différents partenaires à des niveaux régional, national et international.

Pour la recherche en sciences infirmières sur les plans national et international :

- De soutenir une recherche en lien avec la formation, à forte utilité professionnelle et sociale en lien avec les besoins de santé, en particulier dans le domaine de la promotion de la santé ;

- De questionner le périmètre épistémologique et méthodologique de la recherche en sciences infirmières.

La **Chaire Recherche Sciences Infirmières (RSI)** AP-HP Paris Nord a été créée en 2009. Elle est hébergée à l'AP-HP et est adossée depuis 2014 à l'USPN- UFR SMBH au sein Laboratoire Educations et Promotion de la Santé - UR 3412 (LEPS) dont les locaux sont situés sur le Campus de Bobigny de l'UFR SMBH. Elle a pour objectif de contribuer à l'écosystème national français de recherche en soutenant le développement des sciences infirmières. Elle ambitionne également d'être un acteur de l'innovation et de la recherche infirmière en France avec une visibilité internationale. A travers ses objectifs, elle vise à répondre aux besoins de l'AP-HP. De 2014 à 2024, 11 doctorants ont soutenu leur thèse.

Le mandat de Mme la professeur Monique ROTHAN-TONDEUR, actuelle Directrice de la Chaire RSI, arrivant à son terme en 2024, l'AP-HP et l'USPN - UFR SMBH - lancent le présent appel à candidature ouvert aux seuls agents titulaires de la fonction publique hospitalière employés par l'AP-HP afin de pourvoir au poste de Titulaire de la Chaire RSI.

Le Titulaire de la Chaire RSI pourra prétendre à un poste d'enseignant-chercheur invité (MAST, maître de conférences associé à mi-temps, ou PAST, professeur associé en service temporaire) ouvert par l'USPN - UFR SMBH dès 2024. L'APHP compensera le service statutaire du lauréat auprès de l'Hôpital concerné pour répondre aux besoins du service de soin auquel il est affilié.

Principales missions et objectifs de la Chaire RSI

Les missions de la Chaire RSI sont définies selon trois cadres et en toute cohérence avec les objectifs de l'école universitaire de recherche « sciences infirmières en promotion de la santé » (EUR SlePS) et du laboratoire « éducations et promotion de la santé » (LEPS).

- **Dans le cadre de son positionnement AP-HP**

- Contribuer à des recherches sur des projets innovants dans le champ du soin en lien avec les sciences infirmières et répondant aux besoins de l'AP-HP
- Promouvoir de la recherche sur les sites hospitaliers de l'AP-HP (en relation avec les coordonnateurs de la recherche et auprès des professionnels paramédicaux)

- Participer à la formation continue des professionnels au moyen d'interventions propres à l'AP-HP
- **Dans le cadre de son positionnement universitaire**
 - En collaboration avec l'EUR SlePS
 - Promouvoir la recherche sciences infirmières et plus spécifiquement dans le champ de l'innovation en soins, au sein de l'USPN-UFR SMBH et du Groupe hospitalier
 - Contribuer à une structuration d'une filière de formation universitaire en sciences infirmières avec les IFSI rattachés à l'UFR SMBH
 - Profiter de l'assise interdisciplinaire et interprofessionnelle du LEPS UR 3412 et de l'EUR SlePS pour ouvrir

les sciences infirmières à ses enjeux et en particulier :

- Contribuer à l'amélioration des connaissances et des pratiques infirmières, cliniques, technologiques, organisationnelles ou de gestion au prisme de questions de transculturalité ; de recherche collaborative et d'engagement des patients et usagers.
- Ce positionnement sera aussi l'occasion d'initier une réflexion sur la promotion de la recherche en soin de façon plus générale, en collaborant avec d'autres professionnels

paramédicaux (psychomotriciens, podologues...).

○

- **Dans le cadre de son positionnement national**
 - Soutenir le développement de la recherche en sciences infirmières en France (promotion et valorisation)
 - Soutenir une recherche à forte utilité professionnelle et sociale en contribuant à l'intégration dans les pratiques professionnelles, des acquis de la recherche en sciences infirmières nationales et internationales au moyen de productions de recommandations, de rapports.

Pour plus d'informations sur le site web de la Chaire RSI, [cliquez ici](#)

Pour plus d'informations sur le site web du LEPS, [cliquez ici](#)

Missions et tâches principales du Titulaire de la Chaire RSI

- **En termes de travaux scientifiques**
 - Proposer un projet scientifique sur une période de 5 ans au regard des périodes d'évaluation par le HCERES ;
 - Mener des travaux de recherche en sciences infirmières en propre et définir ses propres thématiques de recherche au sein du projet scientifique ;
 - Dans une visée prospective, participer aux travaux de recherche conjoints selon le programme scientifique et les thématiques de recherche du laboratoire « Educations et Promotion de la Santé » (UR 3412) et de l'EUR SIePS ;
- Encadrer des chercheurs en sciences infirmières ;
- Aider à la recherche et à l'obtention de financements (publics et privés) pour mener à bien les travaux de recherche
- **En termes d'animation scientifique :**
 - Poursuivre et développer le programme des séminaires internationaux de la Chaire au personnel paramédical des établissements de soin, d'IFSI relevant de l'AP-HP et ceux du département 93 (lieu d'implantation de l'USPN) ;
 - Participer aux journées scientifiques de l'AP-HP

consacrées à la recherche infirmière et paramédicale ;

- Valoriser la recherche infirmière par l'organisation d'événements ou de prix
- Participer à des jurys d'appels à projets et à candidature dédiés à la recherche infirmière ;
- Poursuivre et développer des partenariats internationaux sur le thème de l'innovation en soins dans le champ des sciences infirmières.
- **En termes de soutien à la recherche infirmière à l'AP-HP**
 - Contribuer à l'évolution de la qualité des projets présentés à l'appel à projet PHRIIP et plus généralement pour soutenir la recherche infirmière en lien avec le plan d'actions recherche issu du projet d'établissement de l'AP-HP, notamment le projet médical et le projet de soins ;
 - Faciliter l'intégration des résultats de l'activité de recherche dans les

pratiques des professionnels infirmiers de l'AP-HP

- **En termes de communication et de promotion de la recherche infirmière :**
 - Communiquer auprès des personnels des établissements de soins, d'IFSI d'Ile-de-France de l'AP-HP pour faire connaître la Chaire, son activité de recherche, et son apport à l'organisation des soins ;
 - Participer aux démarches auprès des pouvoirs publics pour la reconnaissance du doctorat en sciences infirmières et l'évolution du statut des personnels paramédicaux ayant une thèse ;
 - Valoriser la recherche infirmière auprès des professionnels de santé

Ces missions seront réalisées en étroite collaboration avec, pour l'AP-HP, la DRCI, et le coordonnateur général des soins et conseiller paramédical de l'AP-HP et, pour l'université, le directeur du LEPS.

En outre un rapport d'activité détaillé sera remis chaque année à l'AP-HP et à l'USPN-UFR SMBH par le Titulaire de la Chaire.

Conditions d'éligibilité

Les candidats devront

- Être titulaire d'un doctorat dont le thème est en relation avec les sciences infirmières ; titulaire d'une HDR ou en projet de la soutenir
- Membre d'un laboratoire de recherche et impliqué dans la formation universitaire de 2ème et /ou 3ème cycle
- Avoir une compétence sur les thématiques de recherche sciences infirmières.
- Avoir une expérience en matière d'enseignements innovants, en particulier dans les domaines couverts par la chaire et l'EUR SLePS, et adaptés à des formations et publics divers.
- Disposer d'un portefeuille d'expertise. Pour exemple : publications, jury de master, de thèse, jury d'appel à projet de recherche, conseil d'administration d'une société savante...

Dossier de candidature

Les candidats devront fournir :

- La fiche de candidature établie selon le modèle joint au présent cahier des charges, et qui contient le projet scientifique et pédagogique du candidat en lien avec la Chaire RSI ;
- Un CV détaillé comprenant les titres et travaux (liste des publications, liste des recherches, expertises...) ;
- Une pièce d'identité ;
- La copie du diplôme de doctorat ;
- Le rapport de soutenance de leur thèse (ou une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi).

L'ensemble des pièces constituant le dossier de candidature sont à adresser **au plus tard le 21 juin 2024**.

Envoi aux adresses emails conjointes : monique.rothantondeur@aphp.fr et secretariat-direction.drc@aphp.fr

Procédure de sélection

L'évaluation des candidatures fera intervenir des experts scientifiques internationaux.

Les candidatures préalablement sélectionnées sur dossier par les membres du jury ad hoc feront l'objet d'une audition avec les membres du comité de sélection en français.

Les critères de sélection sont :

- Qualité du parcours et de la production scientifique du candidat
- Qualité scientifique du projet
- Impact potentiel du projet sur l'activité de recherche et les pratiques professionnelles à USPN et à l'AP-HP.
- Le projet de recherche doit se rattacher explicitement à l'un des axes scientifiques de la Chaire RSI et s'intégrer au projet scientifique du LEPS UR 3412 et de de l'EUR SLePS.

Calendrier de l'appel à candidature

- Appel à candidature : **30 avril 2024**
- Date limite de soumission du dossier : **21 juin 2024**
- Sélection des dossiers à auditionner par les membres du jury : **28 juin 2024**
- Auditions : **12 juillet 2024**
- Résultats : **Juillet 2024**
- Date de prise de fonction : **Automne 2024**

